

COMMUNE de SAINT CHRISTOPHE
VALLON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	11	15	4	4	0

Séance du 11 octobre 2022

- date convocation
6 octobre 2022

L'an deux mille vingt et deux et le onze octobre à 20 heures 00,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la salle de la Mairie de Saint-Christophe-Vallon,
sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire..

Présent(s) : GOMEZ, LANZA, BELLEC,, BIROL, BRACHET,
CERNEAUX DARSEZ, DELTOUR FLAUSS, FRANQUE, LEMARECHAL

Absent(s) :

Absents excusés : BELET, DELCUZOUL ROBERT, VEYRIER

Procurations à : VEYRIER à BRACHET - DELCUZOUL à DELTOUR -
ROBERT à BELLEC - BELET à CERNEAUX

Secrétaire : LANZA,

Objet : création / suppression de poste permanent - adjoint technique principal
de 2^e classe
2022-10-11 02

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité
ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et
non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la
fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, en
raison des possibilités d'avancement de grade.

Le Maire, propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet, à
compter du 1^{er} novembre 2022.

La suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, à compter du 1^{er}
novembre 2022

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2022,

<u>Grade</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
Filière administrative			
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	0	0
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	C	0	0
<i>Sous total :</i>		2	0
Filière technique			
Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	C	0	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	5	4
Adjoint technique	C	1	1
Agent de maîtrise	C	1	0
<i>Sous total :</i>		7	5
TOTAL		10	5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

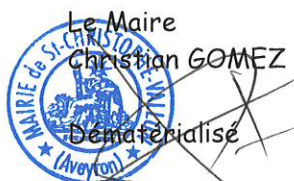
DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

<u>Résultat du vote</u> Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,

Le Maire
 Christian GOMEZ
 Dématérialisé



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée

Le 12 octobre 2022

et publication ou notification

Du 12 octobre 2022

Le Maire,

Christian GOMEZ

